



SERVICE D'AIDE AUX VICTIMES

- **Un service gratuit et confidentiel**, agréé par le ministère de la Justice et adhérent à la fédération France Victimes.
- **Un accueil de toutes les victimes d'infractions pénales** (atteintes aux personnes, atteintes aux biens, accidents de la circulation).
- **Des professionnels formés** (accueillants, psychologue, juristes et travailleurs sociaux).



02 98 33 83 83



urgence@donbosco.asso.fr



NOS MISSIONS



- Vous accueillir et vous écouter.
- Vous informer sur vos droits (dépôt de plainte, indemnisation...), la manière de les faire valoir et sur les procédures pénales.
- Vous accompagner dans vos démarches (formalités administratives...).
- Vous orienter vers des professionnels et structures adaptés (associations, avocats, services sociaux...).
- Vous proposer un soutien psychologique.



Sans RDV



OÙ NOUS TROUVER ?

**Au Bureau d'Aide aux Victimes
du tribunal judiciaire de Brest**
32 rue de Denver
chaque mardi de 13h30 à 16h30.

A la Maison de Services Au Public de Carhaix
Place de la Tour d'Auvergne
le 2e jeudi de chaque mois de 09h30 à 12h00

Sur RDV



Au Centre Communal d'Action Sociale de Morlaix
29 rue de Brest
Chaque mardi de 13h45 à 16h30

Dans nos locaux à Brest
7, rue de Vendée
Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h

**Entretiens sur rendez-vous uniquement,
au 02 98 33 83 83
emergence@donbosco.asso.fr**